

**DELIBERATION RELATIVE RELATIF AUX CAPACITES D'ACCUEIL EN DEUXIEME ET TROISIEME ANNÉE DU PREMIER CYCLE DES FORMATIONS DE SANTÉ DANS LES FILIERES DE MÉDECINE, MAIEUTIQUE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025, ET AUX PROSPECTIVES DES CAPACITES D'ACCUEIL EN DEUXIEME ANNÉE DU PREMIER CYCLE ET EN PREMIERE ANNÉE DU DEUXIEME CYCLE DES ANNEES 2024-2025 A 2028-2029**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.631-1, L.712-3 et R631-1-1 I et R631-1-6 II ;*

*Vu le code de la santé publique ;*

*Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;*

*Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;*

*Vu l'arrêté modifié du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;*

*Vu l'arrêté modifié du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu l'avis de la CFVU du 1<sup>er</sup> février 2024 ;*

*Considérant qu'il appartient à l'établissement de proposer, en application des dispositions susvisées, à la Rectrice de l'académie de la région Nouvelle-Aquitaine, chancelière des universités d'Aquitaine, les capacités d'accueil en deuxième et troisième année du premier cycle des formations de santé dans les filières de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie pour l'année universitaire 2024-2025,*

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1.**

D'approuver les capacités d'accueil en deuxième et troisième année du premier cycle des formations de santé dans les filières de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie pour l'année universitaire 2024-2025, précisées dans le tableau joint en annexe 1.

**Article 2.**

D'approuver les prospectives des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle et en première année du deuxième cycle des années 2024-2025 à 2028-2029, précisées dans le tableau joint en annexe 2.

**Article 3.**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux

**Adoptée à la majorité des votes exprimés (31 votants)**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux



**Annexe 1 : Capacités d'accueil en deuxième ou troisième année du premier cycle des formations en santé pour l'année 2024/2025**

*Bordeaux 2024-2025 : capacité d'accueil en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (y compris les candidats internationaux hors Europe)*

<b>Médecine</b>	<b>420</b>
PASS	192
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et Pau	15
LAS et licences $\geq 120$ ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	177
Passerelles tardives	30
Candidats internationaux	6
<b>Pharmacie</b>	<b>159</b>
PASS	67
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	8
LAS et licences $\geq 120$ ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	59
Passerelles tardives	20
Candidats internationaux	5
<b>Odontologie</b>	<b>80</b>
PASS Bordeaux	34
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	4
LAS et licences $\geq 120$ ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	31
Passerelles tardives	9
Candidats internationaux	2
<b>Maïeutique</b>	<b>30</b>
PASS Bordeaux	12
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	4
LAS et licences $\geq 120$ ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	8
Passerelles tardives	5
Candidats internationaux	1

*Pacifique sud 2024-2025 : capacité d'accueil en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie*

<b>Médecine</b>	<b>43</b>
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	16
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	13
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	6
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	6
Passerelles tardives, Candidats de Nouvelle Calédonie et de Polynésie Française	2
<b>Pharmacie</b>	<b>7</b>
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	3
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Passerelles tardives, Candidats de Nouvelle Calédonie et de Polynésie Française	2
<b>Odontologie</b>	<b>5</b>
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Passerelles tardives, Candidats de Nouvelle Calédonie et de Polynésie Française	1
<b>Maïeutique</b>	<b>4</b>
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	2
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	1
Passerelles tardives, Candidats de Nouvelle Calédonie et de Polynésie Française	1

*Accueil sur conventions*

<b>Médecine</b>	<b>10</b>
Université La Réunion (1ère année de 2ème cycle)	10
<b>Pharmacie</b>	<b>14</b>
Université La Réunion	6
Université Antilles	4
Université Guyane	4
<b>Odontologie</b>	<b>44</b>
LAS Université de Poitiers	36

## Annexe 2 : Prospectives des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle et en première année du deuxième cycle des années 2024-2025 à 2028-2029

Médecine : capacité accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	sept-21*	sept-22*	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
Sous total Bordeaux	439	410	420	420	420	420	420	
Sous total Pacifique sud	36	40	41	41	41	41	41	
Total général accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	475	450	461	461	461	461	461	

Médecine : capacité accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
Total général accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle y compris conventions universités La Réunion et Antilles Guyane	495	461	480	480	480	

Pharmacie : capacité accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	sept-21*	sept-22*	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
Sous total Bordeaux	142	146	154	154	154	154	154	
Sous total Pacifique sud	4	4	5	5	5	5	5	
Total général accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	146	150	159	159	159	159	159	

• Pharmacie : capacité accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
• Total général accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle y compris conventions universités La Réunion et Antilles Guyane	173	173	173	173	173	

Odontologie : capacité accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	sept-21*	sept-22*	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
Sous total Bordeaux	68	70	70	80	80	80	80	
Sous total Pacifique sud	4	4	4	4	4	4	4	
Total général accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	72	74	74	84	84	84	84	

Odontologie : capacité accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
Total général accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle y compris conventions universités Poitiers, Limoges, La Réunion et Antilles Guyane	170	130	130	130	130	

Maïeutique : capacité accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	sept-21*	sept-22*	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
Sous total Bordeaux	31	30	30	30	30	30	30	
Sous total Pacifique sud	0	2	3	3	3	3	3	
Total général accueil 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>er</sup> cycle	31	32	33	33	33	33	33	

Maïeutique : capacité accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle	sept-23*	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28
Total général accueil 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle y compris conventions universités La Réunion et Antilles Guyane	30	32	33	33	33	

\* pour mémoire